

Indexation des salaires ouvriers au 1^{er} août

Pétrole



Dès le 1^{er} août 2026, les salaires des ouvriers du secteur du pétrole sont indexés. Vous trouverez ci-dessous les nouveaux salaires horaires minimaux.

	€/Heure
Ouvrier qualifié 2 ^e catégorie	28,0522 €
Conducteur d'autos	29,0704 €
Ouvrier qualifié 1 ^e catégorie	29,0704 €
Ouvrier qualifié aéroport	29,0704 €
Ouvrier surqualifié	30,1510 €
Elèves en alternance	27,6661 €
Prime de raffinage classique I*	1,2598 €
Prime de raffinage II**	0,3503 €

* Prime de raffinage classique.

** Nouvelle prime de raffinage pour des travailleurs actifs en raffinerie mais qui ne sont pas concernés par la prime de raffinage classique I.

Attention !

Le gouvernement a décidé de ne pas indexer la partie de votre salaire dépassant 4000 € brut à partir de juin 2026 et cela restera ainsi jusqu'à ce que l'indice atteigne 2%.



Calculez votre perte de pouvoir d'achat due à l'attaque de l'Arizona contre l'indexation automatique via le calculateur de la FGTB.



Vous voulez plus d'informations ?

Contactez votre délégué ou votre section régionale de la FGTB Pétrole.



Vous voulez également bénéficier de nos services ?

Devenez membre via www.fgtbpetrole.be ou scannez le code QR.

FGTB
Pétrole